Image not found or type unknown

Changement de planning, droit de l'employeur.

Par **Split**, le **02/09/2009** à **18:59**

Bonjour,

Actuellement salarié dans une entreprise de biocarburant en tant qu'opérateur de production échelon a, je travaille en feux continu 3x2 et mon contrat stipule que j'effectue bien ces postes mais que mes horaires de travail et leur aménagement peuvent être réaménagés et/ou augmentés en fonction des impératifs du service.

Avec la "crise", notre patron nous à fait une note de service en disant qu'à cause du court du biocarburant en France,il réduirait les effectif et certaines personnes passeraient en journée (matin ou après midi une semaine sur deux) pour une période de 10 semaines en échange une prime de 100 € hebdomadaires (puisque ces personnes perdent leur panier, leur prime de nuit et de dimanche).

A-t-il le droit de nous imposer cela ?
Peut-on refuser puisqu'il y a quand même une perte de salaire ?

Merci
Pierre

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés